

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 04913

Numéro SIREN : 912 791 118

Nom ou dénomination : 36 Rues

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt 38693

36 Rues

*Sasu au capital de 5.000 €
Siège social : 37, rue Carnot – 92150 Suresnes
Rcs Nanterre B 912 791 118*

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 21 août 2023

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-et-un août
A 15 heures

Madame Phuong Ha Guyader, propriétaire des 500 actions composant le capital de la société 36 Rues et donc associé unique de cette société -et également Président de la société-,

A pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour suivant :

3. **Dissolution anticipée de la société**
4. **Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs**
5. **Fixation du domicile de la liquidation**
6. **Pouvoirs**

Première décision

L'Associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour.

CETTE DÉCISION EST PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE.

Deuxième décision

L'Associé unique, constatant que la dissolution volontaire anticipée de la Société entraîne la fin des fonctions du Président, Madame Phuong Ha Guyader, désigne cette dernière en qualité de liquidateur, pour une durée qui expirera à la clôture de la liquidation.

Le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, et est expressément dispensé de procéder à la réunion prévue par l'article L. 237-23 alinéa 1 du Code de Commerce.

Aucune rémunération n'est prévue pour l'exercice des fonctions de liquidateur.

CETTE DÉCISION EST PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE.

Troisième décision

L'Associé unique décide de fixer le domicile de la liquidation au domicile du liquidateur, 10, rue Alexandre Coutureau à Saint-Cloud (92210), lieu où la correspondance devra être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

CETTE DÉCISION EST PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE.

Quatrième résolution

L'Associé unique confère tous pouvoirs au liquidateur ainsi qu'au porteur de copies ou extraits du procès-verbal constatant la dissolution et ses conséquences à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

CETTE DÉCISION EST PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le liquidateur (ancien Président) / associé unique.



Phuong Ha Guyader / liquidateur associé unique